

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être sûrement renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-710744

127357

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12970 Société : Royal Air Maroc (RAM)

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

FATIMA ZAHRA

Date de naissance :

27/07/1990

Adresse :

87, cité El Horrig, El Hamadia

Tél. :

05 22 10 42 78

Total des frais engagés :

1513

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Mohamed AGOUB  
Professeur de Psychiatrie  
TPA - Clinique Villa des Lilas  
Tél. 05 22 77 41 70 - 06 63 67 99 36  
Fax : 91 63 54 93

Cachet du médecin :

Date de consultation :

25/07/2022

Nom et prénom du malade :

BENICIA FATIMA ZAHRA Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection psych

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous plconfidential à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 22/08/2022

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
8/11/2022	Consultation		350	INP : 07031X9 Dr. Mohamed Azzedine Professeur de Psychiatrie Centre Hospitalier Universitaire des Lilas Téléphone : 06 63 67 99 36 Fax : 01 49 35 49 33

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE PALAIS Boulevard ANDA 32 30 22 Montauban	25/07/22	1163,-

Clinique

Villa des Lilas

صيدلية فلسطين

Casablanca

PHARMACIE PALESTINE  
ABBAD EL ANDALOUSI Samia  
111, Boulevard de la Palestine  
Tél : 05 23 32 30 73 - Mohammedia

25/7/22

Zaki Fatima Zohra

~~205,00~~  
~~110,00~~  
110,00 li dolul 3

~~178,70~~ M le s

~~235,70~~ dent saline 0,9% 10

~~173,80~~ 1 - 0

~~358,87~~ Velours 75

~~37,60~~ Selle /

~~116,30~~ Hypsanxia flut

~~116,30~~ 5 -  
Tact de 2 kg

PHARMACIE PALESTINE  
ABBAD EL ANDALOUSI Samia  
111, Boulevard de la Palestine  
Tél : 05 23 32 30 73 - Mohammedia

Mohamed AGOUB  
Professeur de Psychiatrie  
Clinique Villa des Lilas  
170 - 06 63 67 9 36  
01035493

Clinique Villa des Lilas. Projet Casa Anfa, Angle rue Anfa Clubs et rue des Plateformes 1, Casablanca 20200. Maroc  
Capital : 10.000.000 Dh • ICE : 001740813000078 • RC : 358865 • IF : 40238961 • TP : 36002344 • CNSS : 8596283

Tél : +212 522 774 170 • Fax : +212 522 051 520 • E-mail : contact@villadeslilas.ma

www.villadeslilas.ma • cliniquevilladeslilas

LOT 1108588  
EXP 06/24  
PPV 179DH00

LOT 1104794  
EXP 03/24  
PPV 179DH00

AFRIC-PHAR  
LOT EXP  
**0104469 07/2024**  
**PPV 205DH00**

AFRIC-PHAR  
LOT EXP  
**0104469 07/2024**  
**PPV 205DH00**

178,70

178,70

LOT

PER

PPV

37,60